L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI. 26 MAI 1886.

NÉCROLOGIE.

MORT DU GÉNÉRAL FRED. N. OGDEN.

Encore un.

Au moment où nous arrivons aux bureau de l'*Abeille*, une triste, bien triste nouvelle nous est communiquée : le général Fred. N. Ogden vient de mourir.

Il est des hommes dont le seul nom est tout un panégyrique ; quand il s'agit de rappeler devant leur cercueil ce qu'ils furent, le mot de Fléchier n'est plus applicable ; pas n'est besoin de recourir à l'imagination pour en parler ; la raison et le souvenir rendent leur éloge facile. Le général Fred. N. Ogden était bien de ceux-là.

Nous ne savons s'il eut des ennemis ; il en devait avoir, s'il est vrai, comme nous le pensons, que ceux-ci naissent infailliblement autour de toute personnalité saillante. Mais ce qui est certain, ce que nous pouvons, nous devons proclamer devant cette dépouille encore chaude, c'est que le pire de ces ennemis conviendrait qu'il faut s'incliner devant la tombe qui s'ouvre, car elle va recevoir l'une natures les plus pures, les plus désintéressées qui se puissent rencontrer.

Sous le rapport du patriotisme vrai, ne s'inspirant que de lui même, Fred. N. Ogden fut un type complet, que l'on se rappellera, que l'on citera longtemps.

Il semblait que ce patriotisme l'eût mûri avant le temps ; il en avait les enthousiasmes, les élans chevaleresques ; et cet amour ardent du pays, en hâtant chez lui la notion du devoir, lui avait aussi donné une haute raison. En cela il était plus vieux que son âge ; instinctivement ceux-là même qui l'avaient précédé de longtemps dans la vie, se rendaient à ses avis. Ils savaient que ce patriotisme était sincère, intense chez lui, mais ils savaient aussi qu'il se consultait profondément avant d'agir.

Le général n'avait que 49 ans, et cependant depuis bien des années il avait conquis cette autorité qui, d'ordinaire, n'appartient qu'à une expérience vieille, souvent éprouvée.

Trait tout caractéristique, on se montrait avec lui d'une affectueuse familiarité dans les relations ordinaires de la vie ; le nom d'Ogden, tant considéré en Louisiane, était presque toujours oublié quand petits et grands parlaient de lui, ou lui parlaient ; on l'appelait FRED. Mais quand l'aimable compagnon se mettait en campagne pour servir la cause publique, tous aimaient à s'engager dans la voie qu'il indiquait ; on reconnaissait son autorité ; on avait une confiance illimitée dans son coup d'œil, dans son appréciation des hommes et des choses.

Une dualité était donc en lui : un esprit sérieux, prêt toujours au sacrifice, quand la cause le passionnait ; en même temps qu'un camarade exubérant de jeunesse et d'entrain ; ayant parfois des rudesses de Porthos, si vous le voulez ; mais, comme celui-ci aussi, une âme débordant de générosité, et la religion du devoir.

La vie trop courte du général Ogden fut une invariable affirmation de l'honnêteté de ses convictions. Sous le coup de l'émotion que nous cause, ainsi qu'à la population entière, la funèbre nouvelle ; obligé d'écrire à la hâte ces lignes, afin de ne point différer d'une minute l'hommage que nous devons à notre noble compatriote, il nous est impossible de donner ici tous les détails de cette carrière. Contentons-nous d'en rappeler les grands traits ; la mémoire et la reconnaissance des louisianais combleront les vides.

Il va sans dire que l'homme chez lequel le patriotisme était le trait dominant, fut des premiers à offrir le secours de son bras, quand sonna le tocsin de la la longue et terrible guerre qui dura quatre années. Durant cette sanglante période il fut tout entier à son drapeau ; ceux qui furent ses compagnons d'armes vous diront que ses états de service furent ses exemples.

Au sortir de cette fournaise, il revint à la vie calme, à la vie des affaires, non pas agité par des haines stériles contre ceux qui longtemps avaient été l'ennemi pour le Sud, mais brûlant d'un amour du sol natal qui s'était vivifié encore dans le feu.

Il était de ceux qui loyalement, nous pouvons l'écrire, avaient accepté les faits accomplis ; il voulait que chacun remplît sa part de devoir, vainqueurs comme vaincus.

Son esprit, débordant de loyauté, débordait aussi de juste fierté. Il ne pouvait admettre qu'après la paix signée, le plus fort usât de sa victoire pour opprimer bassement le plus faible.

Le général Grant, dont nous nous plaisons à reconnaître les beaux mouvements, le général Grant en avait eu un superbe, lorsque, rendant à Lee son épée, il lui avait dit : "Général, elle ne saurait être confiée à plus vaillant soldat !" Ogden, lui, avait cru avec raison que cette superbe apostrophe était comme un programme de conduite indiqué au vainqueur.

Aussi la révolte fut-elle immense, irrépressible en lui, quand il assista, sur le sol natal adoré, aux sombres et trop faciles vengeances que vous savez. Il prit en pitié d'abord, en horreur ensuite, ces bandes implacables et insatiables qui se liguaient pour l'outrage et la rapine. Il s'indigna à la vue de ceux qui, forts d'une aide fédérale trop complaisante, nous mettaient insolemment leurs pattes sur la gorge, à nous désarmés, traqués; violaient la foi jurée, violaient le scrutin, installaient la corruption et la persécution jusque dans les cours de justice, nous volaient nos droits, et nous niaient jusqu'à notre citoyenneté.

Tempérament ardent, il s'indignait devant ces saturnales sans cesse répétées, toujours impunies, et il pensait que l'heure des énergiques revendications, l'heure du châtiment, si elle se faisait attendre, devait nécessairement sonner. Une population, sensitive et brave comme la nôtre, ne pouvait avoir complètement abdiqué. Le Quatorze Septembre grondait dans cette nature d'Ogden.

Le Quatorze Septembre ! C'est la page au bas de laquelle sa signature figurera la première entre toutes. Il en eut, en bonne partie, la conception, l'exécution.

Il y avait de la grandeur dans cette cause, celle des lassés, des désespérés ; son nom la rendit plus chère encore aux louisianais.

Ces temps tristes et glorieux sont déjà loin de nous, et Dieu nous garde de rallumer des colères éteintes ! Mais il faut bien le dire, à cette heure où nous voilà devant le cadavre du patriote, son rôle y fût celui d'un citoyen dont s'honore un pays. Il donna à cette héroïque protestation armée tout ce qu'il avait d'activité, d'intelligence, d'audace ; il était prêt à lui donner sa vie.

Ce fut surtout grâce à sa spontanéité, à l'élan qu'il sut communiquer à tous, qu'on put gagner du temps sur les renforts fédéraux déjà en route ; que le vaillant coup de main pût être achevé, et que la Louisiane, à bout de patience, pût montrer au Cabinet de Washington un gouverneur *de facto*, puisque ce n'était point assez d'un gouverneur *de jure*.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette mémorable et brillante journée qui fût, hélas ! un sacrifice inutile momentanément, car il est incontestable qu'elle fût plus tard féconde en heureux résultats.

Vous savez le prestige qu'elle valut à Ogden ; vous savez avec quel immense enthousiasme, quel immense amour son nom fut acclamé. Il ne se laissa point éblouir par ce prestige, et ici éclate encore, éclate surtout la pureté de ce caractère.

Il avait conquis une popularité sans seconde ; nul chef ne pouvait, plus que lui, compter sur l'appui sans réserve de notre population. Il ne mésusa jamais de cette force ; le soldat-citoyen ne fit jamais place au politicien ; et Dieu sait qu'il n'est pas toujours aisé de résister à semblable tentation.

Ogden, revenu à ses occupations de simple négociant, ne s'autorisa jamais de son titre pour briguer des emplois lucratifs. Il n'y avait pas place chez lui pour ce sentiment vulgaire, mesquin.

Seulement, un regret amer se mêle, malgré nous, à cette justice que nous lui rendons ici.

S'il ne pouvait se rapetisser au rôle de solliciteur, il eût été bien, il eut été digne que le pays fît le chemin que lui n'eut jamais consenti à faire ; nous aurions voulu qu'une grande distinction eut récompensé ce grand dévouement, cette franche et persistante abnégation. Nous ne répéterons pas ici le vieux cliché : Les républiques sont ingrates ; pourtant nous ne pouvons nous défendre de l'écrire : cet homme intègre, et chevaleresque entre tous, vient de descendre dans la nuit éternelle, sans avoir été honoré, ainsi qu'il devait l'être, sur sa terre natale à laquelle il aurait tout sacrifié. Il est mort pauvre. Vertu en tout et jusqu'au bout.

Ogden appartenait à une famille qu'entourent la considération et le respect ; une famille qui a donné bien des talents au pays. Il a jeté un nouvel éclat sur elle ; un éclat tel, qu'il suffirait d'inscrire sur le marbre de sa tombe ce nom : "FRED. N. OGDEN", pour que le passant, à chaque retour de la fête des morts, s'inclinât devant cette éloquente épitaphe.

Sa vie, si prématurément terminée, a été une vie de combat ; contre la mort elle-même il aura combattu, car depuis longtemps déjà il était sur son lit de douleur, opposant toute sa fermeté aux progrès du mal. Quand la fin est venue, il l'accepta son sort avec une résignation toute virile ; et sans nul doute, dans les suprêmes atteintes de l'agonie, le nom de la Louisiane se sera mêlé aux noms des amis, des parents auxquels il lui fallait dire un dernier adieu.

L'autre jour, au cours d'une pieuse et touchante cérémonie, on dévoilait, au Cimetière de la Métairie, une statue léguée par Charles T. Howard à un monument confédéré. Belle et émouvante pensée ! le marbre représente un sergent confédéré, WILLIE BRUNET, debout au milieu du champ de repos, faisant l'appel du rôle. On dirait qu'il évoque les ombres de tous ceux qui jadis tombèrent pour la défense du Sud ; on dirait qu'ils vont répondre. Et si en effet la mort a ses sensations, ces héros vont saluer aujourd'hui un des leurs.

Oui, voici que tout à l'heure le cimetière va recevoir un soldat qu'épargnèrent les balles des champs de bataille, mais qui lui, aussi, mérita mille fois d'être placé sur le role d'honneur : FRED. N. OGDEN. Il est de ceux que l'on peut évoquer.

L. PLACIDE CANONGE.

FORT ESPAGNOL.—On verra, par une annonce publiée sur la première page de l'*Abeille*, qu'un Concert aura lieu ce soir au Fort Espagnol, sous la direction de l'éminent artiste, M. Geo. Sontag. Ce Concert, en trois parties, se composera de douze morceaux, comprenant des genres divers et qui vaudront certainement une agréable soirée aux visiteurs du Fort Espagnol.

M. Sontag se fera entendre, sur le trombone, dans la cavatine de sa composition : *Espérance*, qui lui a valu déjà un si légitime succès.

Lire l'annonce.

THÉATRE FARANTA.— C'est la dernière semaine de la troupe Hume & Wesley. Si vous voulez assister à un spectacle intéressant, joué par des sujets justement populaires, et passer la soirée dans une salle bien ventilée, où l'on est confortablement assis, rendez visite au théâtre Faranta.

Consultez le programme de ce soir, il vous décidera.

WEST END.—L'orchestre de M. Vogel prépare aux visiteurs de ce soir une suite de morceaux d'un choix excellent, empruntés aux œuvres des maîtres.

Les trois concerts qui viennent d'avoir lieu ont supérieurement posé ce corps de musique. Il y a là des artistes d'un mérite reconnu depuis longtemps ; on peut compter sur un répertoire qui ne laissera rien à désirer comme goût, comme variété.

Ajoutons que les établissements du West End, salons de glaces, cafés, restaurants, bains, sont tenus d'une façon irréprochable.

Prix 15 cents, aller et retour.

M. Eugène Godard a expérimenté, le 9 mai, à Paris, une montgolfière de son invention, qu'il a baptisée du nom terrifiant de : *Dynamiteuse des airs*.

C'est un ballon militaire que le célèbre aéronaute a voulu créer : il croit, grâce à son système, pouvoir monter ou descendre à volonté, et échapper de la sorte aux balles ennemies. La *Dynamiteuse des airs* est un ballon de soie vernissée qui ne cube pas moins de 5.000 mètres ; sa hauteur est de 25 mètres, son diamètre de 25.

Au centre d'une nacelle circulaire se trouve un fourneau cylindrique de 2 à 3 mètres de hauteur, dont la cheminée pénètre dans l'ouverture de l'aérostat. La largeur de cette ouverture est de 2 m. 50 de diamètre. Le fourneau est alimenté par de la paille ; l'air chaud, dégagé par la combustion, pénètre par la cheminée dans l'enveloppe du ballon. Pour éviter les risques d'incendie, l'orifice de la cheminée est garnie d'un treillis de fer qui arrête les étincelles au passage. Le poids de ce fourneau est de 220 kil. ; le poids total du ballon, emportant deux voyageurs, s'élève à 1,000 kilos environ. L'appareil, avec ses accessoires ne coûte pas moins de 30,000 francs.

Une fois la montgolfière gonflée et voyageant à travers l'espace, pense M. Godard, l'aéronaute n'a qu'à ouvrir la soupape pour descendre, et cette descente s'opère lentement, grâce à un parachute circulaire automatique, situé un peu en-dessus de la ligne équatoriale. Si, au contraire, l'aéronaute veut s'élever, il n'a qu'à brûler quelques bottelettes de paille, et le ballon remonte.

L'ascension a eu lieu au jardin des Tuileries, en présence d'une foule considérable. Le gonflement, commencé à cinq heures et demie, a duré trente-cinq minutes, et, à six heures M. Godard, accompagné de son fils, est parti, emporté dans la direction de Courbevoie.

Il avait pris dix bottes de paille pour chauffer le fourneau, ce qui, d'après ses calculs, devait lui permettre de demeurer trois ou quatre heures en l'air pour faire ses expériences. Mais la *Dynamiteuse des airs*, qui s'était élevée à trois cents mètres à peu près, est retombée presque aussitôt. Au grand ébahissement des locataires du numéro 54 de la rue de la Boétie, le ballon est descendu lentement dans la cour de cet immeuble.

Il ne s'est produit aucun accident, mais, comme on voit, l'expérience est à recommencer.

Un train digne d'être salué au passage —dit le *Journal du Havre* du 9 mai—par tout Français ami de "la liqueur vermeille" est passé, à toute vapeur, à Vienne (Autriche) se rendant en Hongrie.

Ce train était composé de wagons aux armes de la ville de Bordeaux. Chaque wagon portait l'inscription : "Train spécial de l'Association vinicole de Bordeaux."

Tous les wagons étaient chargés de fûts de vin, liqueurs, fine champagne. Le train a traversé la Suisse, il est entré en Autriche par la ligne de Bærlberg. Le montant des droits d'entrée qui ont été acquittés a été de 75,000 fr.

Un intrépide sportman de la Haute-Vienne, France, M. Eugène Malleverges de Lafaye, avait, à la suite d'un pari, entrepris de faire à cheval, en soixante-douze heures, le trajet de Limoges à Paris, soit 400 kilomètres.

Parti le samedi, 8 mai, à huit heures du matin de Limoges, il couchait, le soir, à Châteauroux, le lendemain à Orléans, et arrivait à Paris le lundi soir, à neuf heures, ayant accompli son voyage en soixante et une heures et gagnant largement son pari.

Décédée hier 25 mai, à 7 heures et demie P. M. à la Paroisse St. Bernard, à l'âge de 69 ans et demi, Dame PAULINE CONSTANCE OLIVIER, née Reynaud. Les amis et connaissances des familles Olivier, Robelot et Vredenburgh sont respectueusement priés d'assister à ses obsèques qui auront lieu à la Paroisse St. Bernard. Le corps est exposé à l'église Paroissiale. Départ du train (Shell Beach) à 8 1/2 A. M. Retour du train en ville à 3 1/2.

Les journaux de Bâton Rouge sont priés de reproduire cet avis.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 26 mai 1886.—Pour la Louisiane, le Mississippi, le Texas et l'Arkansas beau temps, plus chaud, vents variables.

Il n'y aura pas de changement dans les rivières.

Température du 25 mai 1886.

Thermomètre de R. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	76	24½
Midi	86	30
3 P. M.	87	30½
6 P. M.	82	27¾

Nlle-Orléans, 25 mai 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	76	Nashville, Tenn	73
Augusta, Geo	84	Pittsburg, Pie	52
Savannah, Geo	85	Cairo, Ill	72
Mobile, Ala	86	Davenport, Iowa	67
Montgomery, Ala	84	Dubuque, Iowa	66
Vicksburg, Miss	85	Keokuk, Iowa	70
Galveston, Tex	78	La Crosse, Wis	72
Indianola, Tex	87	St-Louis, Mo	70
Shreveport, La	89	St-Paul, Minn	72
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan	82
Chattanooga, Tenn	74	Omaha, Neb	75
Cincinnati, O	62	Yankton, D. T	77
Louisville, Ky	69	Key West, Fla	83
Memphis, Tenn	81	Nlle-Orléans La	83

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Louis Knox à Mlle Mathilde Anderson.
Frank E. Stewart à Mlle Alice Blanchard.
Cowles M. Valden à Mlle Annie Wood.
Max Schultz à Mlle Pauline Lange.
Harry Chapell à Mlle Marie C. Compagnet.
Paul E. Barr à Mlle Elizabeth H. Booth.
John Michael Cook à Mlle Ida Rothaud.

Naissances.

Mme Jacob Schellang, une fille.
Mme Charles Kuhn, un garçon.
Mme Robert Slade, un garçon.
Mme George W. Morris, une fille.
Mme Emile Bermissant, une fille.
Mme Orlando H. Phelps, une fille.

Décès.

Milton E. Daigre, 2 ans, coin Savage et Florida.
Ophélia Lafargue, 70 ans, 272 rue Ste-Anne.
Rebecca Williams, 52 ans, rue Philip, près Laurel.
Aramis Torce, 27 ans, coin Laharpe et Villeré.
Alice Peterson, 33 ans, Jackson, Lnc.
Wm. E. Peterson, 36 ans, Jackson, Lnc.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Mme Martha A. Griswold à Mme Sarah A. Cooley, deux lots de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Cadix, Iéna et Colisée.....$1500

George Siek et femme à Andrew Lausecker, trois lots de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Force, Vertu, Warsaw et l'Avenue St-Bernard.....$1500

Mme Mathilda A. Jeffevat à Alice E. Sutherland, un lot de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues Aline, Annonciation, Delachaise et Tchoupitoulas.....$1200

John Elosegui à Mme Ève L. Bernoudy, un lot de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Magasins et Constance.....$1000

Louis Loring Marenno à Isidore Hernsheim, deux portions de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues St Charles, Benjamin, Calhoun et l'Avenue Henry Clay.....$2200

Noël Galleaud et héritiers de Estella Beaulieu à Auguste Warner Jr., un lot de terre dans l'Ilet borné par les rues Dumaine, Johnson, Prieur et Ste Anne $525

John Henderson à Catherine Kevelehan, femme de David Barrett, un lot de terre dans le 4me district, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Troisième, St Denis et St Patrick.....$500

Mlle Jennie McGinn à John Baptiste Ghisalberti, une portion de terre dans le 6me district dans l'Ilet borné par les rues St-Charles, Delachaise, Carondelet et l'avenue Louisiana.....$300

George A. Hero à Mme Hannah Hauschild, un lot de terre dans le 4me district, dans l'Ilet borné par les rue St-Thomas, Rousseau Troisième et Quatrième.....$500

Joseph Leis au Peoples Homestead Association, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Decatur, Chartres et l'Avenue Lafayette.....$500

Mme Rose Cammack à Mme Cornelia Tierney, un lot de terre dans le 2me District dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Despré, Conti et Gayoso.....$102 60

Jacob Detzel, Barbara Detzel à Geo. Detzel, trois lots de terre dans l'Ilet borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Hampson et St. Charles....$750

Eusèbe A. Dupré à Mme Rosine Grandeway, veuve de Jules Jacques, un lot de terre dans le 2me District dans l'Ilet borné par les rues St. Anne, Dumaine, Derbigny et Roman.....$875.

Thomas O'Brien au People's Homestead Association, un lot de terre dans le premier district, dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Erato.....$875

Isidor Schoder à Jacob Schairer, un lot de terre dans le troisième district, dans l'Ilet borné par les rues Prieur, Roman, Union et Français.....$1300

Frederick Hollander à Mlle Laura Gaines, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Camp, St-Charles, St-Joseph et Delord $7300

Henry Riel à Mlle M. Farrell, un lot de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues Cadix, Jena, Magasins et Camp.....$560

Samson Levy à Fergus Hernan, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur.....$600

Denis Frank Burton à James Ferguson, un lot de terre dans le 1er district dans l'Ilet borné par les rues Religieuses, St. Thomas, Market et St James $1,800

Alexander C. Hutchinson, président du Morgan, Louisiana & Texas R. R., & Steamship Co., à John E. Price, une portion de terre dans le 3me district, dans l'Ilet borné par le Chemin du Bayou, l'allée Castanède, la rue Columbus et la propriété appartenant à M. Benachi.....$6.000

Mlle Bridget Tague à Jules Déjan, deux lots de terre dans le 1er district, dans l'Ilet borné par les rues Perdido, Penn, Dryades et Poydras.....$2.500

Mme Wilhelmina Miller et Philip Monnerjohn à Jacob Müller, un lot de terre dans le 2me District dans l'Ilet borné par les rues St-Louis, Roman, Derbigny et la Promenade Carondelet.....$300

Wm J. Behan, agent de Mme Sarah A. Purcelle, femme de William Maynard Todd, à Terence Wolp Jr, trois lots de terre dans le 6me district, dans l'Ilet borné par les rues Live Oak, Laurel, Milan et Berlin.....$1350

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Dans l'affaire des Etats-Unis contre Guiseppe Dexmonos, accusé d'avoir mis en circulation de la fausse monnaie, il a été mis sous caution de $2000.

Cour Suprême.—L'appel a été rejeté dans les cas suivants :

L'Etat ex rel la Banque des Citoyens contre le juge.

Siméon Belden contre la *Butchers' Union*.

John Paxley contre Ann McConnell.

La Compagnie d'hypothèque anglaise et américaine contre Mme E. J. Ralston et son mari.

Kirkpatrick & Cie contre Idham.

J. H. Maury & Cie contre Louis Ranger & Cie.

Pickles & Cie contre *McClleland Dry Dock Co.*

L'Etat contre Joseph Natal.

L'Etat contre D. Rotze et contre Lamarque.

Cour civile de district.—E. C. Hancock contre Mme E. J. Holbrook et autres.—Jugement en faveur du défendeur, rejetant la pétition du demandeur.

Le *Cotton Exchange* de la Nouvelle-Orléans contre la cour des Assesseurs.—Le mandat de $350,000 portant à $200,000 l'impôt sur les édifices est rendu péremptoire.

W. G. Vincent contre J. H. Wydig.—Jugement par défaut.

Marie C. F. Cohen contre J. K. Collins et D. C. Clément.—Jugement en faveur du demandeur pour une somme de $400.

E. Bermudez contre la cour des Assesseurs.—Jugement en faveur du demandeur, accordant une réduction de taxe.

Mme S. A. Cooley contre le recorder des hypothèques — Jugement en faveur du demandeur ordonnant l'annulation de certaines inscriptions.

Succession de Charles W. Hopkins—annulation de certaines hypothèques.

Joseph P. Horner contre les héritiers de R. Y. Charmberg—Jugement par défaut.

Marie Heuk contre son mari—Jugement par défaut, ainsi que dans les procès de Mme M. L. Fickgrson aussi contre son mari.

Schmidt & Ziegler contre Amélia Liement et autres—Le jugement accorde au demandeur $163.

La même contre Eickman—La cour accorde au demandeur une somme de $446.

Northeastern and Mutual Life Insurance Co. contre M. C. Randall—Le procès est accordé pour l'audition de la cause et la cour ordonne au demandeur de produire l'acte d'accusation de Philippe Werlein.

Mme veuve B. Bordes contre Charles Cavanac, collecteur de taxes pour l'Etat —Procès relatif à l'annulation de certaines taxes.

Mme Rebecca Mayer contre J. D. Poston—Procès pour une somme de $200.

Procès pour une somme de $200 entre F. H. West et T. Hamm Jr., recevoirs, et le Dr J. Rollo Knapp.

Mlle Lucie Moore demande l'émancipation.

Jacob Alexander contre Mme Catherine Nowmiller—Procès pour une somme qui n'atteint pas $200.

Mme Rebecca Baumer contre Gustave C. Baumer, son mari—Demande de divorce pour cause d'adultère et d'abandon.

Les successions de Albert Putbreese et de Christian Stumpf sont ouvertes.

Cour Criminelle de District. Section A—Juge Roman—

Joseph Scott, convaincu, le 20 mai dernier, de faux et de publication de faux papiers comme vrais, a été condamné à 4 ans de travaux forcés ; soit 2 ans pour chaque accusation.

Henri Maxwell, convaincu d'être entré chez Mlle Hébert, au No. 230 de la rue du Camp, et de larcin, a été condamné à 50 sous d'amende et deux ans de travaux forcés.

Dans l'affaire Joseph Scott, la motion de James C. Walker, mettant opposition au jugement, a été repoussée et un bill d'exception a été lancé.

En ce qui concerne l'affaire de Charles Robertson, couleur, condamné à mort pour viol, l'appel a été accordé sur la demande de J. J. Foley.

Le décret de la Cour Suprême en date du 10 mai dernier, confirme la condamnation de Ernest J. Schlessinger à 5 ans de travaux forcés pour faux témoignage dans le premier procès du meurtrier Ford.

Section B.—

John Williams, couleur, alias Pig, a été reconnu coupable de voies de fait sur W. Sawyer.

L'affaire de Léonard Curry, accusé de s'être introduit la nuit chez M. J. W. Klapper où il a volé des saucisses, est devant la cour.

L'affaire de C. F. Hughes, agent spécial du *postoffice*, ou de toute autre administration, qui a été arrêté hier par l'agent spécial Loeby, d'après l'accusation de M. A. Fisher, inspecteur du *postoffice* qui lui reprochait d'avoir illégalement arrêté le capitaine J. M. Thompson, du bateau Morgan et de lui avoir extorqué $70, a été examiné hier devant le commissaire Wright.

Parmi les nombreux témoins qui se sont rendus à la Cour Criminelle, hier à midi au début de l'affaire, on a remarqué plusieurs capitaines bien connus et qui eux aussi ont été victimes des escroqueries de Hughes.

Cour du recorder Davey.—Ellen Robertson, en punition de son ivrognerie, a été condamnée à balayer la Cour.

Eliza Hammer et Marie Kenny, vagabondage, $20 d'amende ou 30 jours de prison.

Johanna Kennedy, ivre et troublant la paix publique, $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Antonio Canino, pour colporter sans licence, a été condamné à $5 d'amende ou 10 jours de prison.

L'affaire de Kate Robinson, accusée d'insultes, a été renvoyée au 28 mai, ainsi que celle de Wm Roberson, qui a été mis sous caution de $500, pour avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes.

Dick Taylor est condamné à $10 d'amende ou 20 jours de prison pour avoir insulté R. Freeman.

Cour du recorder Burthe.—Eda Clark, arrêtée au coin des rues Franklin et Dumaine sous une accusation de larcin portée contre elle par Charles Stansberry, a été condamnée à $5 d'amende.

Mme Dowd alias Rasperson, a été condamnée pour ivresse à $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Suicide.—Un blanc du nom de Thomas G. Beale, né en Louisiane et âgé de 30 ans, s'est suicidé, hier, à 10 heures du matin, dans sa chambre, au No. 112 de la rue St-Charles.

Il s'est donné la mort avec de la morphine ; on a retrouvé la fiole sur le lavabo. Il l'avait achetée à la pharmacie occupant le No. 178 rue Poydras.

Sous son oreiller on a trouvé un revolver et une lettre adressée à sa propriétaire ; en voici le contenu :

"Madame,

"Ayez la bonté de faire remettre cette lettre immédiatement au No. 131 de la rue, à mon cousin qui se chargera de moi. Il m'est impossible de supporter plus longtemps la vie car je suis brisé et sans force. L'argent que je vous ai remis ce soir est tout ce je possède, il ne me reste pas un sou. Veuillez laisser prendre mes bagages par mon cousin lorsqu'il viendra les réclamer.

"Adieu à vous tous, adieu pour toujours. J. G. BEALE."

Le coroner a été averti.

Arrestations.—Ont été récemment arrêtés :

Nellie Bemiss, actrice, pour voies de fait sur Bessie Harrison

Katie Drew, autre actrice, pour avoir violé l'ordonnance 7325 relative aux femmes qui séjournent dans la rue devant les établissements publics.

Les nommés Simon Sutherland et John F. Spearling, pour s'être baignés dans le bassin de l'Exposition.

Martin Murphy, convaincu pour avoir attaqué Thomas Hawkins avec un couteau.

James Clarke, un hoodlum, pour voies de fait sur Henri Siefker.

Owen Mosher, pour avoir troublé la paix publique.

Richard Small, pour léger vol.

C. J. Farrington, âgé de 19 ans, pour vagabondage. Il exerce la profession de camelot ; il se trouvait en ce moment sans ouvrage.

Double incendie.—Hier, à 4 heures du matin, un incendie, dont la cause est restée inconnue, a éclaté dans les rues Palmyre et Claiborne, dans une maison appartenant à M. Moulazon et occupée par M. J. B. Cambeilt. Un hangar et une cuisine en bois ont été détruits, ainsi que la cuisine de la maison No 42 rue Claiborne, occupée par M. Markey.

Les pertes de M. Cambeilt sont estimées à $650 et sont couvertes par les assurances.

Les assurances couvrent aussi les pertes de M. Markey.

La maison qui porte les Nos 5 et 7 de la rue Palmyre, appartenant à M. Moulazon, a été presque totalement détruite.

Le mobilier de Mme Lewis, qui occupait cette maison, a été endommagé pour $500, les pertes sont couvertes par les assurances.

Les deux maisons sont assurées pour $8,500 aux compagnies *Liverpool, London & Globe*.

La maison No 9, habitée par M. Moulazon, a été endommagée par l'eau. Cette dernière perte est aussi couverte par une assurance de $2000.

Les bouchers du Marché français.—Par ce temps de chaleurs, la boucherie du marché français laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la propreté ; aussi MM. les bouchers se plaignent-ils fortement que la fermeture des fontaines les empêche de nettoyer leurs étals.

Ce n'est pourtant pas que l'eau manque, car il y a 3 fontaines, mais toutes fermées et qu'ils n'osent ouvrir crainte de se mettre en contravention.

Le docteur A. M. Béret, inspecteur du Conseil sanitaire, a communiqué la plainte au Maire qui n'y a pas encore donné satisfaction.

Les crématoriums.—Hier matin, comme nous l'avions annoncé, les crématoriums ou appareils à brûler les matières fécales, ont été mis à l'essai à l'Hôpital Touro, où l'inventeur, M. P. C. Close, en a installé trois, à ses frais, de différentes grandeurs.

L'expérience a été très satisfaisante et pendant l'opération aucune odeur ne s'est échappée de l'appareil.

Les matières à brûler sont recouvertes d'une couche de chaux sur laquelle on place une couche de charbon.

Deux heures suffisent pour la crémation de ces matières, dont le résidu est un excellent engrais.

L'analyse des cendres obtenues, a donné un tiers d'acide phosphorique, un tiers de phosphate de chaux et un tiers de potasse et ce divers sels.

Querelle.—Hier, à 5 heures et demie du soir, une querelle s'est élevée entre Allen William et Spencer Edwards, coulent.

Ce dernier n'étant pas le plus fort, a tiré son pistolet et a fait feu sur son adversaire qui n'a pas été atteint. Edward a été poursuivi par les agents mais il a réussi à s'échapper.

Accidents.—Joseph Boudro, homme de couleur, âgé de 38 ans, a eu la jambe droite cassée par un baril de farine qui lui est tombé dessus pendant qu'il travaillait à bord du bateau Kate Carroll. Il a été transporté à l'Hôpital de Charité.

—Hier, une jeune fille de 17 ans, Maggie Donlan, a été blessée grièvement à la main droite en travaillant à la *Troy Laundry*, No. 122 de la rue Toulouse. Elle a été soignée à l'hôpital.

Vol.—Un carnet contenant une somme de $21 a été volé dans la chambre de Mme Fred. S. Deck, au No. 115 de la rue St Philippe. Ses soupçons se portent sur sa servante qui a disparu immédiatement après le vol. C'est une personne de couleur du nom de Cora, qui était entrée au service de Mme Deck, et dont le signalement a été donné par télégraphe à toutes les stations.

Conseil municipal.—Le conseil s'est réuni à 8 heures. Le maire Guillotte occupait le fauteuil.

Le *Hunter's Club* a demandé au conseil la permission de bâtir un petit établissement au bord du lac entre le canal et West End.

La décision a été renvoyée à huitaine.

L'annonce de la vente des franchises accordées au chemin de fer dans les rues Canal et Claiborne, a été accueillie favorablement par le comité des travaux publics.

Décision remise à huitaine.

Quant à la proposition de M. Garidel, qui demande de nommer des commissaires priseurs pour la vente de ces propriétés. M. Maunsell y fait opposition.

M. Garidel se prononce en sa faveur : il demande que les annonces soient faites dans les journaux de la ville.

M. Maunsell s'y oppose encore ; il dit qu'il est préférable d'employer l'argent de la ville à quelque chose de plus utile.

Une dernière proposition de M. Moon, qui demande que la publication soit faite par circulaires, a été enfin adoptée.

L'ordonnance qui autorise le contrôleur à délivrer les certificats de propriété de l'Eglise Méthodiste Episcopale pour certain lot de terre acheté par la congrégation, dans le cimetière Lafayette, a été acceptée à l'unanimité.

L'ordonnance accordant une somme d'argent à Mmes Julstrang et Lucie Lee, qui ont été expropriées, lors de la construction de la levée de Carrollton, a été renvoyée à huitaine, sur la demande de M. Pierre Farrell.

L'ordonnance qui demande le paiement d'une maison incendiée pendant qu'elle était occupée par les troupes des états-Unis, a été repoussée.

L'ordonnance de M. Walshe créant une commission pour l'avenue St Charles et le Parc de ville, est revenue hier, devant le Conseil avec quelques modifications qui ont été adoptées.

L'ordonnance qui accorde une somme de $1,000 à Porphelinat St. Vincent, a été adoptée.

La réduction de $18,000 à $11,000 sur la taxe de la propriété de M. John Henry a été acceptée.

M. Moon a présenté un projet de modification du système de perception des taxes, aujourd'hui en vigueur. Il demande qu'il y ait dans chaque quartier, un percepteur connaissant la valeur des propriétés, de façon que les taxes puissent être réparties avec équité.

Un bureau serait créé dans chaque quartier.

Note a été prise de ce projet et la décision renvoyée à la prochaine séance.

L'ordonnance demandant que toutes les maisons bâties dans les limites du 5e district (Algier), soient couvertes en ardoise, a été rejetée.

M. Moon propose de paver en asphalte l'avenue Tulane, dernièrement appelée rue Commune.

M. Brunswig propose de disposer des fonds qu'on consacrerait pour placer une lampe électrique dans le même quartier.

Ces propositions ont été renvoyées à la prochaine séance.

Affaire Clavin. — L'affaire des frères Clavin a été reprise hier matin à la Cour Criminelle.

De nouveaux témoins ont été entendus, et le résultat de leurs dépositions a prouvé que les accusés avaient une fort mauvaise réputation.

Jean Clavin a été ensuite admis à présenter sa défense dans laquelle il a fait l'historique de l'affaire avec plus ou moins de véracité.

L'avocat de district Henriques a commencé ensuite la plaidoirie, puis l'avocat J. D. Kernan a pris la parole et après lui le juge Walker.

Le juge Luzemberg a plaidé le dernier pour la défense.

Dans la soirée le juri s'est retiré et a rapporté un verdict de culpabilité de meurtre contre les deux frères.

Paragraphes.—Un jeune garçon du nom de Thomas Swords est tombé du haut d'un arbre au coin des rues Gravier et Claiborne, et dans sa chute s'est cassé le bras droit.

Il a été transporté à l'hôpital par une voiture d'ambulance.

—Une dame, en balançant des enfants au "Magnolia Garden" a été frappée par l'escarpolette et blessée au bras gauche.

Elle a reçu les soins d'un docteur puis a été ramenée chez elle.

—Attention au point situé à l'encoignure des rues Ste-Anne et Claiborne.